

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 31 OCTOBRE 1845.

Qui ne se rappelle les clameurs du parti modéré espagnol contre Espartero ? C'était un soldat cruel et sanguinaire ; on accusait de n'avoir aucun respect pour la légalité ; on lui reprochait d'avoir bombardé Barcelone et soumis la Catalogne au régime du sabre. Il y avait quelque chose de fondé dans ces imputations. Toujours est-il qu'Espartero n'a jamais songé à révoquer ouvertement la constitution ; toujours est-il qu'il a laissé subsister la liberté de la presse ; toujours est-il, en un mot, qu'il n'a jamais cessé, même en se défendant, de s'appuyer sur les lois constitutionnelles d'Espagne. Eh bien ! ceux qui l'accusaient alors de faire de l'arbitraire sont maintenant au pouvoir ; quel usage en ont-ils fait ? A peine maîtres des affaires, ils ont manqué à leurs promesses les plus solennelles. Ils avaient promis une assemblée constituante ; au lieu de cela, ils ont baillé une constitution nouvelle avec des cortès illégalement formées. Ils avaient usé de la liberté de la presse pour renverser Espartero, et maintenant tous les journaux espagnols sont asservis ; ils ne servent plus qu'à donner des nouvelles, et encore ne l'osent-ils pas toujours quand ces nouvelles peuvent déplaire au gouvernement. Narvaez déporte à son gré les journalistes qui ne lui sont pas agréables. La légalité pour lui, c'est sa volonté ; la constitution, c'est son intérêt. Et la France souffre, approuve tout cela. C'est M. Guizot et la camarilla qui se cache derrière lui qui ont amené le succès des contre-révolutionnaires en Espagne ; ce sont leurs conseils qui ont entraîné Christine à tenter les chances des combats ; c'est à Paris qu'on a préparé le triomphe de Narvaez ; c'est à Paris aussi qu'on a sans doute arrangé ce fameux mariage tenu encore secret entre la reine Isabelle et le fils de don Carlos. Ce mariage promulgué, alors tout rentre en Espagne dans l'ordre légitime : le clergé reprend aussitôt ses biens, l'inquisition rétablit ses cachots, le despotisme triomphe et relève sa tête orgueilleuse. Mais que devons-nous penser de notre gouvernement ? Qui appuie la contre-révolution en Espagne, doit la dénoncer en France ; qui fait rentrer une puissance voisine et alliée sous le régime du bon plaisir, ne doit pas être éloigné de désirer inaugurer partout ce même régime. Nous avons dans les rangs des conservateurs plus d'un Narvaez ; viennent les circonstances, et nous verrons si nous nous trompons. Les affinités de nos gouvernants avec le parti qui gouverne en Espagne doivent nous faire comprendre toute l'étendue du système réactionnaire que nous combattons, et les faits qui se présentent dans ce pays doivent nous donner aussi quelques appréhensions pour ceux qui peuvent se préparer dans le nôtre. Ainsi, il ne s'agit rien moins que de continuer en Espagne la dictature de Narvaez et de Christine. La nouvelle constitution porte que les cortès doivent se réunir tous les ans ; on parle de les ajourner et d'augmenter la garnison de Madrid. On sait, en

pareil cas, ce que signifient les ajournements. Si on ajourne les cortès, malgré les dispositions formelles de la constitution, c'est qu'on ne veut plus d'assemblées délibérantes, c'est qu'on redoute même la constitution qu'on a faite et qu'on a juré de maintenir. On sait ce que valent les serments des grands dans les temps de crise et ce que peuvent valoir ceux d'un Narvaez et d'une jeune reine qui n'a pas encore l'âge de raison.

Mais laissons de côté ces réflexions pour nous occuper de notre position vis-à-vis de l'Espagne. En la laissant se placer sous le régime du bon plaisir, nous la poussons dans les voies cléricales, nous la rangeons sous la bannière papale, nous donnons enfin à l'Église une force nouvelle. Est-ce donc ainsi que nous nous préserverons de ses empiétements ?

Eh quoi ! vous feignez en France de combattre les jésuites, et en Espagne vous rendez au parti prêtre toute sa vieille influence ! Vous nous abusez donc ? Les efforts que vous paraissez faire en France pour les repousser sont donc trompeurs ? Car tout se lie en politique : qui tend la main aux inquisiteurs en Espagne, doit la tendre aux jésuites en France ; qui soutient l'arbitraire d'un Narvaez à Madrid, ne serait pas fâché de l'inaugurer à Paris. A la vérité, on pourrait rencontrer en France quelques obstacles considérables ; c'est pour cela qu'on est plus circonspect. Toutefois nous ne pouvons nous méprendre sur les intentions qu'on doit avoir ; les connaissant bien, nous serons mieux en mesure d'apprécier les actes.

Narvaez continue en Espagne son système de dictature. Pendant qu'il ajourne la convocation des cortès, il augmente la garnison de Madrid et fait arriver incessamment de nouvelles troupes dans la capitale. Cette conduite a causé déjà de vifs mécontentements, et la scission devient de jour en jour plus tranchée entre les conservateurs et le ministère. On craint un coup d'état, et la concentration d'une partie de l'armée dans Madrid indique assez que l'on a tout à craindre. Voici comment s'exprime le *Heraldo* au sujet du retard apporté à la convocation des chambres :

« Si l'on croit les bruits qui circulent depuis quelques jours, il paraît que le ministère a adopté la résolution définitive de ne pas convoquer cette année les cortès. Ainsi seraient déçues pour le moment et aussi longtemps qu'il plaira au gouvernement les espérances que les partisans du régime constitutionnel avaient placées dans la réunion des chambres. Si ces nouvelles viennent à se confirmer et que nos craintes se réalisent, ce sera pour la nation une déception de plus à ajouter à toutes celles que lui ont fait éprouver les hommes qui la dirigent aujourd'hui. La grande raison du ministère, exprimée par son organe officiel, pour motiver ce retard, est la nécessité d'avoir du temps devant soi pour terminer les réformes commencées et pour voir le résultat du système actuel de gouvernement. « Attendez, disent les ministres et ses amis, attendez que le nouveau régime administratif soit terminé et consolidé, et que toutes les autres réformes soient arrivées à leur point de maturité ; attendez que les affaires de Rome aient eu un heureux dénouement, et que notre politique ait obtenu le triomphe auquel elle aspire dans toutes les questions pendantes ; alors nous réunirons les cortès pour qu'elles examinent et jugent nos actes ; alors cette convocation n'aura pas les inconvénients qu'elle présente aujourd'hui. »

Malheureusement toutes ces raisons spécieuses disparaissent de-

vant cette prescription explicite de la loi constitutionnelle : « Les cortès doivent se réunir tous les ans. » Espérons encore, malgré tous les bruits contraires, que la loi de l'état ne sera pas violée.

Les journaux que M. de Rothschild a fait participer aux bénéfices de l'affaire du chemin de Nord lui en témoignent à qui mieux mieux leur reconnaissance. Ces dignes journaux, qui ont reçu l'un 150, l'autre 200, un troisième enfin 300 actions pour démontrer que la fusion des compagnies était ce qu'il y avait de plus avantageux à l'État et que M. de Rothschild devait être presque béni pour avoir imaginé une aussi heureuse combinaison, ces dignes journaux s'efforcent aujourd'hui de prouver, toujours pour le compte de M. de Rothschild, que c'est un fait blâmable et scandaleux que la constitution d'une compagnie de chemin de fer sous ce titre : *Compagnie des receveurs généraux*. La démonstration n'est pas difficile, car les arguments abondent. Seulement il est fâcheux que les organes de M. de Rothschild arrivent aussi tard pour parler de morale et prendre la défense des intérêts publics.

Mais quel zèle, quelle ardeur ils y mettent ! Il y en a un aujourd'hui qui, bien qu'il appartienne au parti conservateur, pousse le désir d'être agréable à M. de Rothschild, dont le patronage lui paraît sans doute encore plus précieux que celui du ministère, jusqu'à émettre l'opinion que le cabinet en masse, et M. Lacave-Laplagne en particulier, pourrait bien n'avoir autorisé MM. les receveurs à constituer une compagnie de chemin de fer qu'à la condition qu'il leur serait fait une large part dans la répartition des actions. En vérité, lorsqu'on voit les choses poussées à cette extrémité, on serait presque tenté d'admettre que ce n'est pas seulement la cause de M. de Rothschild que ces journaux plaident avec tant de chaleur, mais qu'ils se vengent en même temps d'un refus, et à ce sujet voici ce que l'on raconte :

Des ouvertures auraient été faites auprès des membres du conseil d'administration de la compagnie des receveurs généraux, à l'effet d'obtenir pour deux très grands journaux de Paris un total de quatre mille actions dans leur société. La compagnie se serait tout d'abord exécutée de très bonne grâce ; elle aurait répondu qu'elle consentait très volontiers à inscrire les deux journaux en question pour les quatre mille actions demandées, mais que ces actions seraient susceptibles de réduction s'il y avait fusion entre les diverses compagnies, et, par suite, nécessité pour chacune d'elles de réduire le chiffre des actions primitivement et séparément accordées par elles. Le négociateur insista : obtenir quatre mille actions susceptibles d'être réduites peut-être à mille, cela ne faisait pas l'affaire des honorables écrivains qui lui avaient donné mission de stipuler pour eux ; ce qu'ils voulaient, ce qu'ils demandaient, ce qu'ils exigeaient sous peine d'une rupture, c'étaient quatre mille actions qui se vendent dès à présent avec une prime de 200 f., c'est-à-dire quatre mille actions qu'ils eussent pu vendre immédiatement avec un bénéfice de 800,000 f. La compagnie des receveurs généraux, n'ayant pu souscrire à de semblables conditions, se serait tout-à-coup trouvée être une compagnie impossible, une compagnie contraire à toutes les règles d'une bonne administration financière, etc.

Voilà ce qui se dit publiquement dans Paris ; on cite le nom des journaux, on cite celui du négociateur, et c'est ainsi qu'on expli-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 1^{er} NOVEMBRE.

LA CHUTE D'UN ANGE.

(Suite et fin.)

Julienne se rapprocha vivement des deux jeunes gens. Maria, s'abandonnant à une sorte de colère douloureuse, reprit avec ironie :
— Oui, sans doute, les valets ne sont pas faits pour moi, car dans les maisons où je porte mon ouvrage les valets me parlent avec insolence. Je n'ai point d'équipages, car, dans la rue, la voiture d'une de nos pratiques m'écraserait sans pitié. Des plaisirs ! du luxe !... Non, non ! A moi l'obscurité, la misère, le travail !... Eh ! pourquoi donc tant de souffrances pour moi, tandis que j'en vois qui ne sont ni plus jeunes, ni plus belles, ni plus riches, pour qui tout est enivrement et joie dans la vie ?
— Que dis-tu donc, Maria ? s'écria Julienne.
— Ces femmes dont vous parlez, dit André avec une sorte de sévérité, n'ont pas toutes en naissant joui de ce privilège ; beaucoup l'ont perdu.
— Qu'importe le moyen quand le but est si brillant ? reprit Maria pâle et étonnée. Que je sois riche demain, qui s'inquiétera de la source de ma fortune ?
— Qui ?... l'honnête homme qui songera à vous donner son nom.
— L'honnête homme pauvre ne pourra, après tout, que souffrir avec moi de mes privations, de mes vains désirs, de mes regrets ; il ne pourra souffrir toujours... sans relâche... jusqu'à ce que, vieillissant l'âge et le travail et le malheur, nous nous reprochions mutuellement la jeunesse et les illusions perdues.
— Est-ce là ce que tu penses, Maria ? dit Julienne avec vivacité. Eh ! nous sommes nées pauvres, condamnées au travail ; mais ce travail est quand il est partagé. A deux on marche heureux dans la vie, à deux on souffre pas. Les plaisirs du monde, d'une vie agitée et bruyante sont envier lorsqu'on a près de son mari l'affection et la confiance ? Se fait-on reproches quand on s'est encouragé dans le malheur, quand on s'est dévoué à sa tâche, le travail !... Eh ! pourquoi donc tant de souffrances pour moi, tandis que j'en vois qui ne sont ni plus jeunes, ni plus belles, ni plus riches, pour qui tout est enivrement et joie dans la vie ?
— Ah ! c'est qu'il est des natures... plus élevées qui se révoltent contre leur destinée.
— Ou plutôt qui s'abaissent et se perdent, dit André avec froideur, qui ont une fatale ambition les aveugle et flétrit leur cœur. Ecoutez, Maria, si l'ouvrier est une femme courageuse et forte, qui supporte avec lui le poids de son travail et le malheur, nous nous reprochions mutuellement la jeunesse et les illusions perdues.
— Est-ce là ce que tu penses, Maria ? dit Julienne avec vivacité. Eh ! nous sommes nées pauvres, condamnées au travail ; mais ce travail est quand il est partagé. A deux on marche heureux dans la vie, à deux on souffre pas. Les plaisirs du monde, d'une vie agitée et bruyante sont envier lorsqu'on a près de son mari l'affection et la confiance ? Se fait-on reproches quand on s'est encouragé dans le malheur, quand on s'est dévoué à sa tâche, le travail !... Eh ! pourquoi donc tant de souffrances pour moi, tandis que j'en vois qui ne sont ni plus jeunes, ni plus belles, ni plus riches, pour qui tout est enivrement et joie dans la vie ?
— Ah ! c'est qu'il est des natures... plus élevées qui se révoltent contre leur destinée.
— Ou plutôt qui s'abaissent et se perdent, dit André avec froideur, qui ont une fatale ambition les aveugle et flétrit leur cœur. Ecoutez, Maria, si l'ouvrier est une femme courageuse et forte, qui supporte avec lui le poids de son travail et le malheur, nous nous reprochions mutuellement la jeunesse et les illusions perdues.
— Est-ce là ce que tu penses, Maria ? dit Julienne avec vivacité. Eh ! nous sommes nées pauvres, condamnées au travail ; mais ce travail est quand il est partagé. A deux on marche heureux dans la vie, à deux on souffre pas. Les plaisirs du monde, d'une vie agitée et bruyante sont envier lorsqu'on a près de son mari l'affection et la confiance ? Se fait-on reproches quand on s'est encouragé dans le malheur, quand on s'est dévoué à sa tâche, le travail !... Eh ! pourquoi donc tant de souffrances pour moi, tandis que j'en vois qui ne sont ni plus jeunes, ni plus belles, ni plus riches, pour qui tout est enivrement et joie dans la vie ?
— Ah ! c'est qu'il est des natures... plus élevées qui se révoltent contre leur destinée.
— Ou plutôt qui s'abaissent et se perdent, dit André avec froideur, qui ont une fatale ambition les aveugle et flétrit leur cœur. Ecoutez, Maria, si l'ouvrier est une femme courageuse et forte, qui supporte avec lui le poids de son travail et le malheur, nous nous reprochions mutuellement la jeunesse et les illusions perdues.

ble. La femme de l'ouvrier doit se faire honorer par sa force morale et sa résignation. C'est ainsi que je vous veux, Maria, ou bien...

— Achevez ?
— Ou bien tout sera fini entre nous. Je suis venu près de vous bien heureux, et vous avez jeté le doute et l'inquiétude dans mon cœur. Je vous ai dépeint l'avenir tel que je l'entrevois, et vous n'y avez vu, vous, que de l'amertume et de la douleur... Dites-moi que je me suis trompé, que vous ne pensez pas ce que vous disiez...
— Voulez-vous donc que je mente et que je me trouve heureuse ?
— Quand un brave garçon, qui vous aime, vous promet de tout faire pour que vous le soyez ?... Ah ! Maria, vous ne m'aimez pas !
— André !...
— Vous êtes émue... Parlez, rétractez ces mots qui m'ont fait tant de mal ! De ces pensées qui vous sont venues, pour arriver à la honte... à l'infamie, il n'y a qu'un pas. J'ai bien besoin, Maria, que vous vous accusiez d'imprudence au moins, de légèreté, pour vous pardonner.
— Ainsi, dit la jeune fille avec aigreur, vous me faites un crime d'un regret bien naturel, d'une inquiétude que tant d'exemples justifient, et quand je vois tant de pauvres femmes, courbées sur leur ouvrage, user leur vie pour nourrir des enfants qui peut-être un jour les maudiront dans leur misère...
— Assez, Maria... assez... nous ne nous comprenons pas... Ce qui vous paraît odieux, le travail pour les enfants, serait la seule chose qui me donnerait du courage. Vous l'avez dit... nous serions malheureux. Adieu...
Il fit quelques pas pour sortir.
Julienne saisit la main de Maria.
— Mon Dieu ! dit-elle d'une voix altérée, le laisseras-tu partir ainsi ?... Il souffre... il souffre bien, Maria !...
La jeune fille cacha son visage dans ses mains et ne répondit pas. La lutte avait été longue, elle venait d'y succomber. André s'était arrêté ; il avait espéré qu'elle le rappellerait. Le silence se prolongeant, il répéta : Adieu ! d'une voix étouffée, et s'élança hors de la chambre.
— Qu'as-tu fait ! dit Julienne tremblante, il part !... Je le connais, son cœur est fier... Il ne reviendra pas.
— Comme il le voudra, reprit Maria en relevant son front pâle ; aussi bien cette contrainte que je m'imposais me tuait.
— Tu ne l'aimais donc pas ?
— Moi... si... Je l'ai peut-être aimé... Mais aujourd'hui...
— Lui, si noble ! si bon !... Oh ! Maria, il t'aimait, toi... Tu devais être si heureuse, si fière de son amour !... Mais que se passe-t-il donc dans ton cœur ?
— Moi, rien... laisse-moi... Ma tête est brûlante... j'ai besoin d'être seule.
— Maria !... Je tremble de deviner... Tu te perds !...
— Oh ! non, dit la jeune fille avec impatience ; je suis maîtresse de moi, maîtresse de mes actions, mes secrets sont à moi... Je vous ai demandé de me laisser seule... Toutes ces émotions m'ont brisée.
— Adieu donc, Maria !... Mais si un jour, désabusée, tu avais besoin d'une amie... d'une sœur... viens à moi... je ne me souviendrai que de mon amitié.
Elle aussi, elle partit, et Maria, restée seule, s'écria en ouvrant la lettre

qu'elle froissait depuis une heure dans ses doigts :

— Libre enfin ! je suis libre !
Le lendemain la mansarde était abandonnée, et la jeune fille, transformée, perdue, hélas ! sans retour, occupait un riche appartement dans la rue Bréda.
Deux ans plus tard, une jeune femme pâle, se soutenant à peine, épuisée par la souffrance, montait péniblement l'escalier d'une maison de la rue Montmartre. Arrivée au troisième étage, elle frappa à une petite porte grise.
— Entrez, dit une voix riieuse et fraîche.
L'étrangère poussa la porte et s'arrêta sur le seuil. Un jeune homme et une jeune femme étaient assis l'un près de l'autre, à côté d'un berceau où dormait un bel enfant. Le jeune homme, c'était André. La jeune femme, c'était la sienne, c'était Julienne. L'enfant, c'était leur fils.
— Maria !
Ce nom fut prononcé par les deux époux, qui s'élançèrent pour retenir dans leurs bras la pauvre fille qui venait de chanceler.
Entourée de soins, Maria revint à elle et jeta sur André et sa femme un regard plein de confusion et de douleur.
— Mariés !... dit-elle d'une voix basse ; mariés et heureux, n'est-ce pas ? Julienne lui serra la main ; elle n'osait lui dire : « Ce bonheur que tu as méprisé, c'était le rêve de toute ma vie. J'aimais André, il l'a deviné. Je suis mère ; je suis heureuse ! » Mais Maria avait compris, et elle reprit :
— Moi... je suis perdue... et je me meurs. Chassez-moi, je suis indigne de votre pitié !...
— Maria, dit André avec bonté, vous souffrez et vous venez à nous. Vous avez bien fait. Vous serez notre sœur. Vous réparerez le passé. Après des honnêtes gens l'âme se purifie ; vous oublierez...
— Jamais ! dit Maria d'une voix étouffée.
Sa tête retomba sur sa poitrine, et elle demeura silencieuse et abattue. Un lit fut préparé à la hâte pour la jeune femme. Julienne l'entoura de soins ; elle tenait la parole donnée, et l'infortunée Maria trouvait dans son amie le dévouement d'une sœur. Mais la victime de la séduction, courbée sous sa honte, ne levait sur l'heureuse Julienne qu'un regard désespéré et mouillé de pleurs.
Le lendemain matin, lorsque la femme d'André entra dans la chambre de Maria, elle ne l'y trouva plus. Ces mots étaient écrits et laissés sur une table :
« Merci, Julienne, de tes soins et de ta bonté. Pauvre et avilie, j'étais venue à toi, et tu ne m'as pas repoussée. Merci. Mais, victime de mes ambitieuses rêveries et des séductions dont l'homme riche entoure la pauvre fille, honteuse de mon passé, et sans force pour contempler votre bonheur, qui aurait dû être le mien, je m'éloigne. Sois heureuse, toi qui es restée pure. Sois aimée, toi qui as compris le noble cœur d'André. Soyez bénis, vous qui ne m'avez pas chassée du seuil de votre maison que je souillais. Pardonnez-moi et priez pour moi !
MARIA. »
Le lendemain, on retirait de la Seine le corps glacé de la pauvre fille, que Julienne et André conduisirent en pleurant à sa dernière demeure.
CLÉMENCE LALIRE.
(*Almanach Populaire pour 1846.*)

que la soif de moralité qui depuis deux jours dévore ces honnêtes écrivains que nous avons cru n'agir que pour acquitter une dette de reconnaissance envers M. Rothschild et provoquer de nouveaux témoignages de sa munificence, et qui tout à la fois se vengent d'un affront qu'on a osé faire à ces grands seigneurs de la presse.

Mais laissons là ces turpitudes, et revenons au côté moral de la question. L'intervention des receveurs généraux dans les affaires de chemins de fer révèle un grave oubli de tous les principes de prévoyance et de réserve qui doivent régir la conduite des comptables chargés de la perception des deniers publics. D'autres journaux que ceux qui ont à venger une injure personnelle se sont heureusement emparés de cette affaire, et il faudra bien qu'elle s'éclaircisse.

Le ministre des finances est formellement accusé d'avoir autorisé les plus hauts employés de son administration à constituer une compagnie de chemin de fer, et à donner à cette compagnie la dénomination de compagnie des receveurs généraux. Si le fait est vrai, l'est devant les chambres qu'il devra être porté, et nous espérons qu'il se trouvera des députés assez courageux pour le dénoncer. S'il ne l'est pas, pourquoi M. le ministre des finances tarde-t-il à le démentir, et à donner à ses receveurs généraux l'ordre de dissoudre leur société et de rentrer dans l'exercice exclusif de leurs fonctions?

M. Lacave-Laplagne a été trop vivement attaqué à ce sujet pour qu'il lui soit possible de garder le silence. S'il ne parlait pas, c'est qu'il accepterait toutes les imputations qui ont été dirigées contre lui, et parmi ces imputations il y en a qui impliquent plus que son caractère de ministre : il y en a qui impliquent son honneur et sa délicatesse d'homme privé.

Le *National* trouve que le *Constitutionnel* a raison de se plaindre de ce que viennent de faire les receveurs généraux, mais il lui reproche d'avoir oublié un côté de la question.

Oui, sans doute, dit le *National*, il est inouï que des fonctionnaires comptables entrent ainsi, précisément à titre de comptables, dans cette lice déjà si souillée; mais il y a une chose non moins odieuse : c'est qu'il existe un ou plusieurs banquiers qui puissent à leur gré disposer de toutes les affaires, organiser des compagnies factices afin de les absorber, se rendre ainsi maîtres de la situation, faire la loi au pouvoir quand ils ne l'ont pas pour complice, détruire toute concurrence, surélever à leur fantaisie la durée d'une concession, se moquer de la chambre et du pays, alimenter toutes les basses cupidités, payer la parole et payer le silence, conduire enfin toute cette débauche de primes et d'agio, et y entraîner par des amorces trop connues ceux même qui avaient pris hautement parti contre un système désastreux.

Ce qu'il y a d'odieux encore, c'est qu'une pareille corruption marche le front levé, qu'elle se vante d'avoir éteint la flamme qui brûlait ici avec 150 actions, cette autre avec 200; qu'elle puisse marquer du doigt le prix des consciences; qu'elle ait le tarif des vénalités, et que toutes ces choses se passent sous l'œil de la presse, sans que la presse s'en indigne; qu'il ne soit même plus possible d'accuser, de peur d'être obligé de reculer devant le nombre et la qualité des complices.

Voilà ce que le *Constitutionnel* a oublié dans sa vertueuse indignation de ce matin. Qu'il complète donc sa philippique; nous ferons chorus avec lui pour frapper ce ministère auquel il ne manquait plus, en vérité, que de se faire officiellement vendeur d'actions; mais qu'il se joigne donc à nous aussi pour flétrir les scandales passés et pour en empêcher le retour.

Paris, le 29 octobre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

On nous assure que le ministre a reçu hier une dépêche télégraphique peu rassurante sur les événements dont l'ouest de l'Algérie est le théâtre. Abd-el-Kader, qui était resté paisible spectateur, avec sa cavalerie, des engagements qui ont signalé l'occupation du col d'Aïn-Kebira, se serait dirigé, non pas vers la frontière du Maroc ou vers le sud de l'Algérie, mais vers l'ouest de notre possession, c'est-à-dire dans la direction de Sidi-Bel-Abbès, qui est sur le chemin d'Alger. Il aurait porté la révolte parmi les tribus qui habitent cette partie de la province d'Oran.

Nous ignorons si le ministre publiera cette dépêche, soit dans le texte qui lui est parvenu, soit arrangée et remaniée de telle sorte que l'effet qu'elle produira soit moindre. Le gouvernement se gêne assez peu pour opérer ces remaniements, témoin le dernier rapport de M. de Lamoricière. Il est fort possible encore que le cabinet juge à propos de la dissimuler complètement, laissant aux événements le soin de se faire jour à travers les correspondances publiques ou privées.

Le plan d'Abd-el-Kader est de mettre en révolte toutes les tribus sur lesquelles il pourra exercer de l'influence et de les pousser vers le Maroc, soit en droite ligne, comme il a fait pour celles qui étaient sur l'extrême frontière, soit en les forçant d'émigrer par les montagnes et par des chemins détournés, sous peine d'éprouver les effets de sa vengeance.

Le général de Lamoricière avait compris ce plan, qui tend à dépeupler l'Algérie au profit du Maroc, c'est-à-dire d'Abd-el-Kader, qui se fait ainsi un peuple et une armée. Voilà pourquoi, au lieu de châtier les tribus qui lui demandaient le pardon le 16 de ce mois, il leur a pardonné, ne voulant pas ajouter leur émigration à tant d'autres. On entrevoit déjà les fautes de l'exécrable traité de Tanger, qui ressemble à un acte de haute trahison. Quand Abd-el-Kader, au lieu d'être isolé et fugitif comme l'an dernier, aura autour de lui, dans le Maroc, une armée de 20,000 hommes, ce traité apparaîtra bien mieux encore avec ses fautes de tout genre.

LA PRESSE SUBVENTIONNÉE.

Les journaux ministériels, dit la *Réforme*, nous ont appris que le gouvernement avait accordé un secours de cinq cents francs à la vieille mère du commandant Peiraguay. A côté de cette aumône mesquine, il est bon de rappeler quelles sommes énormes sont prodiguées à la corruption; et, pour ne parler que d'une seule source, croira-t-on que ce ministère, si parcimonieux quand il s'agit de secourir une noble infortune, consacre cinq cent mille francs par an à salarier les écrivains qui consentent à défendre sa politique? Voici, à ce sujet, des renseignements curieux empruntés à un livre de M. Roussnel, *les Juifs rois de l'époque*, qui vient d'être publié.

Il y a une presse gouvernementale; c'est moi qui l'affirme, et je ne crois pas me tromper de beaucoup en évaluant à 500,000 fr. le chiffre de la subvention que le ministère actuel, qui a juré de ne subventionner aucun journal, paie aux journaux qui défendent sa politique.

Malheureusement, comme ces subventions sont prises sur les fonds secrets, les ministres peuvent toujours nier quand on les attaque sur ce chapitre, les preuves manquant à l'appui de l'accusation.

Toutefois, je serais curieux de savoir si M. le comte Duchâtel oserait bien le soutenir, à moi, qui ai rédigé pendant dix ans des journaux subventionnés, et qui ait été subventionné pendant nombre d'années par M. Duchâtel lui-même, qu'aucun journal ministériel ne reçoit de subvention... Que M. le comte Duchâtel me permette de lui déférer le serment à lui et à tous les écrivains qu'il solde, et dans huit jours le public saura tous les chiffres de la subvention et tous les noms des subventionnés.

Avant l'avènement du 4^e mars, les écrivains subventionnés étaient payés par un mandat sur M. Gérin, caissier des fonds secrets; mais celui-ci exi-

geait un reçu, de sorte qu'il y avait justification de l'emploi des sommes versées et preuve contre l'écrivain qui touchait. MM. Thiers et de Rémusat, qui avaient probablement affaire à des écrivains trop vertueux, ont imaginé un moyen très simple de dissimuler les noms propres et de les soustraire à toute responsabilité : ils ont inventé le paiement en billets de banque. Plus de noms propres, plus de reçus; la vertu peut désormais s'humaniser sans se compromettre...

Voici que j'entends M. Thiers, un ex-président du conseil, un personnage cinq ou six fois constable, qui nous dit qu'un journal ministériel n'est qu'un pot-au-feu.

Et M. Duchâtel, un ministre de l'intérieur, qui définit l'écrivain gouvernemental le plus habile : celui qui s'entend le mieux à développer le côté inutile des questions.... Alors il a bien fallu que la malheureuse presse gouvernementale finît par se conformer en tout lieu au programme tracé par la main de M. Thiers et de M. Duchâtel.

J'ai fait long-temps partie de cette presse gouvernementale; j'ai même été, sous le ministère du 15 avril, mais une quinzaine de jours seulement, membre du fameux bureau de l'esprit public. C'était un singulier cénacle. Les attributions de ses membres se réduisaient au développement de la presse départementale et aux fatigues de l'émargement mensuel. Quelquefois on y joignait la fabrication de quelque tartine ministérielle à l'usage de la presse subventionnée de la province.

Ces tartines de la correspondance n'étaient généralement qu'une froide paraphrase du *Journal des Débats* sur la question du jour, et, pour dissimuler le plagiat, les fournisseurs ordinaires prenaient d'habitude la précaution de faire disparaître de la copie tout l'esprit de l'original... Hélas! ce que j'ai vu récemment de la correspondance ministérielle m'a démontré que tout cela n'avait fait qu'embellir depuis... Endormir l'opinion publique et calomnier tous les hommes à idées généreuses est, à ce qu'il paraît, l'œuvre et la mission du bureau de l'esprit public d'aujourd'hui.

Afrique française.

Nous lisons dans le *Moniteur Algérien* du 25 octobre : « L'inauguration de la statue équestre du duc d'Orléans aura lieu le 28 du courant, à trois heures de l'après-midi.

» PROVINCE D'ALGER. — M. le maréchal gouverneur général a quitté Milianah le 22 octobre, se dirigeant vers Teniet-el-Hâd et de là sur Tiaret. Indépendamment des troupes régulières dont se compose la colonne sous ses ordres, un goum de quatre à cinq cents cavaliers arabes l'accompagne.

» On pense que M. le gouverneur général sera rendu du 27 au 28 à Tiaret. Ce poste-magasin est bloqué depuis quelque temps par les tribus insurgées.

» M. le général Mearey était le 20 octobre à Sour-Ghouzelan. Le Tittery, la Mitidjah et l'Est continuent à ne donner aucune inquiétude.

» M. le colonel de Saint-Arnaud, avec une colonne d'environ 1,200 hommes, 270 chevaux et 3 obusiers, était le 17 octobre sur la Djedjoudia pour prêter son concours à la colonne de Mostaganem. Aucun fait d'insurrection ne s'étant manifesté à cette date dans la subdivision d'Orléansville, on avait seulement eu à déplorer un assassinat causé par l'imprudence d'une ordonnance qui conduisait les chevaux d'un officier supérieur.

» L'agha Zeitouni maintient les populations de l'Ouarensenis. Le cercle de Cherchell jouit d'une grande tranquillité. Les Beni-Menasser achèvent le versement de l'achour. L'agha Ghobrini parcourt les tribus de Zatima.

» Un journal publie une lettre d'Oran, du 7 octobre courant, qui fait connaître que M. l'abbé Creusât, curé de Mascara, serait parti pour aller trouver Abd-el-Kader. Cette nouvelle est fautive.

Le *Journal des Chasseurs* publie sur l'intrépide maréchal-des-logis des spahis Gérard la biographie suivante, dont les détails lui ont été fournis par M. Denis (du Var), revenu récemment d'une tournée en Afrique.

« Gérard est né à Pignans, département du Var. Il appartient à une famille honorable, et s'est volontairement engagé dans les spahis. Sa taille n'est pas élevée, et rien dans sa tournure ne révèle le sang-froid et l'énergie dont il a fait preuve. Il a l'air très jeune; sa voix et sa figure sont remplies de douceur. Il ne paraît pas fortement constitué. Une fièvre typhoïde le retenait depuis quelques semaines à l'hôpital, et, quoiqu'il fût convalescent, il était encore au lit quand M. Denis a été le visiter. Gérard, en voyant une personne qu'il ne connaissait pas, se montra d'abord assez embarrassé; mais quand on lui eut dit que c'était le député de son arrondissement qui lui apportait des nouvelles de ses parents, et surtout quand il sut que M. Denis est chasseur, il devint plus communicatif.

— Qu'avez-vous tué ici? lui demanda-t-il.
— Quelques perdrix.

— Oh! des perdrix, répondit-il, nous en avons à Ghelma plus que d'ailouettes en France. Mais si vous voulez vous amuser au lion, je vous dirai comment il faut vous y prendre. D'abord c'est une chasse qui se fait sans beaucoup d'appareil. Il faut y aller seul, ou tout au plus avec un second dont on soit bien sûr; mais il vaut mieux être seul. Quand les lions entendent trop de monde, ils ne viennent pas. Si vous posez un factionnaire, vous devez avant tout vous assurer que son fusil peut faire feu. De même, pour aller vous amuser au lion, il faut commencer par examiner si votre arme est bien solide. A la tombée de la nuit, vous vous embusquez à l'endroit où le lion a l'habitude de passer. Cela n'est pas très difficile à reconnaître, et d'ailleurs les Arabes vous donnent à cet égard d'excellents renseignements. Si le lion ne paraît pas ce soir-là, retournez-y le lendemain ou la nuit suivante, et certainement vous le verrez venir. Il ne faut pas tirer de trop loin, on n'est pas assez sûr de son coup : à vingt-cinq pas tout au plus. Quand le lion vous aperçoit, il vous regarde en face; alors il n'y a pas de danger; mais quand il roule les prunelles et qu'il tourne les yeux de côté, il va s'élançant; tenez-vous sur vos gardes, il faut le viser, bien le viser à la tête. Si vous le manquez, jetez-vous de côté, dans le buisson; il est probable qu'il vous dépassera, car il a pris son élan et il ne pourra pas s'arrêter au premier bond, mais il reviendra aussitôt. Alors il faut l'ajuster et ne pas le manquer, car si vous le manquez il ne vous manquera pas.

— Combien en avez-vous déjà tué?
— J'en ai tué trois, mais j'espère bien que je ne m'arrêterai pas là.
— Et vous avez sans doute tiré bon parti de leurs dépouilles? lui demanda M. Denis.

— Oh! répondit Gérard, je ne suis pas un braconnier. Un sous-officier français donne son gibier et ne le vend pas.

— Qu'avez-vous fait des peaux de vos lions?
— Je les ai données. La première a été pour ma mère. Mgr le duc d'Aumale a bien voulu agréer la seconde, et j'ai reçu de S. A. R. un superbe fusil. J'ai offert la troisième au général Randon. C'était une dette que j'acquittais, car le général m'avait aussi accordé un fusil d'honneur et m'avait permis de le porter dans les rangs.

M. Denis demanda ensuite à Gérard s'il ne pouvait rien pour lui. Tout ce que désirait Gérard, c'était qu'on ne le changeât pas de garnison. Il commençait à être connu. Dès qu'il paraissait une panthère ou un lion dans le voisinage, on venait de suite le lui dire.

— Vous comprenez, ajouta-t-il, qu'après cela je dois tenir au pays.
— Cependant, lui dit M. Denis, vous y avez été bien malade?

— Oh! j'ai eu la fièvre; mais c'est un peu ma faute. On m'a indiqué une famille de lions, père, mère et lionceaux. J'avais bien envie de faire leur connaissance, et, pendant quatre nuits de suite, j'ai été les attendre à l'endroit où ils ont l'habitude de venir. C'est à un gué de l'Archona, une petite rivière où l'eau ne coule pas fort, mais où il y a de la boue de quoi emperster un bataillon. Alors la fièvre m'a pris, j'ai été forcé d'entrer à l'hôpital, et ce qui me contrarie, c'est que bien certainement les lions ont été au gué pendant mon absence; mais c'est égal, je les repincerai.

Le 15 mars de cette année, à peine convalescent, Gérard remportait en effet une quatrième victoire dont M. Durand, le capitaine commandant l'escadron des spahis de Ghelma, rendait compte dans le *Journal des Chasseurs*. Espérons qu'il ne tardera pas à régler glorieusement sa petite affaire avec les habitués du jardin des lions.

La *Quotidienne* publie une lettre fort énergique adressée par le prince Pierre-Napoléon Bonaparte à M. Thiers l'historien. C'est encore une réclamation contre des assertions émises dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

Nous reproduisons cette pièce curieuse :
Copie de la lettre du prince Pierre-Napoléon à M. A. Thiers, place Saint-Georges, 1.

Paris, 4 octobre 1845.
Je viens de lire, Monsieur, dans le cinquième volume de votre *Histoire du Consulat et de l'Empire*, les passages qu'une calomnie maladroite a muni à mes frères et à moi, et qui sera suivie d'une réfutation plus complète.

On savait depuis long-temps, Monsieur, que l'ouvrage manipulé dans votre cabinet, et auquel vous donnez le véhicule de votre nom, serait un ouvrage de circonstance, conçu dans le but de demander grâce aux puissances en immolant les faibles; en un mot, votre *mea culpa* politique, car l'auteur de la première édition de l'*Histoire de la Révolution française*, car beaucoup à se faire pardonner des gouvernements européens; mais nous descendiez aussi hardiment au rôle de pamphlétaire.

Comment osez-vous insinuer que mon père, en contribuant à la révolution du 18 brumaire, avait, avec connaissance de cause, préparé l'avènement de son frère au trône impérial? Cela est faux, et, malgré votre malveillance, la France et l'Europe sauront toujours, grâce aux faits et aux écrivains consciencieux, que Lucien Bonaparte était un républicain pur, sage et modéré. Il ne voyait dans la constitution consulaire qu'une dictature nécessaire alors à l'entier affermissement des institutions nouvelles et dignement placée dans les mains du vainqueur de Lodi et des Pyramides, concentration d'autant plus indispensable que l'impérialisme du Directoire avait tout désuni, tout ébranlé, tout compromis.

Parmi vos assertions ennemies, je citerai celle si étrange dans la bouche d'un soi-disant républicain, depuis, il est vrai, devenu royaliste élastique, selon que les vents de bourse ont plus ou moins soufflé; celle par laquelle vous avez tenté de blâmer le mariage de mes parents.

Non, Monsieur, le premier consul, qui ne tenait aucunement à l'origine noble de sa famille, et qui aimait à lui en attribuer une toute plébéienne, afin de se mieux confondre avec la grande famille française et de lui présenter ainsi un grand modèle de son amour de l'égalité, le premier consul, dis-je, ne pouvait, ne devait pas tenir à ce que son frère Lucien épousât une princesse; la naissance modeste de sa première femme, celle aussi de la femme de son frère aîné, celle enfin de trois de ses beaux frères, auraient frappé d'inconscience un tel désir, qui, au fond, n'a jamais été le sien. Ma mère, fille d'un intendant général de la marine française avant 1789, aurait été en tout cas, et il importe peu, mieux apparentée que ses belles-sœurs; elle pouvait, avec un droit légitime, tenir son rang dans une maison où de plus hautes idées dominaient, ou, si on n'eût demandé que des vertus, elle y aurait apporté cette dot incomparable, ce que prouvent victorieusement les lettres autographes de Napoléon lui-même.

La cause réelle, la seule vraie, qui priva le héros, mon oncle, du concours utile de celui de ses frères qui avait le mieux obtenu l'estime des Français de toute opinion et celle du reste de l'Europe, n'est pas bien connue du public. Elle apparaîtra dans tout son éclat lors de la publication du portefeuille de mon père; les actes en main, on prouvera que le second mariage du sénateur Lucien fut le prétexte et non la cause d'un dissentiment qui semait pour l'avenir de longs orages politiques.

Il est faux que ce soient les Italiens qui aient repoussé mon père et qu'ils ne l'aient pas voulu pour roi; des documents authentiques consolideront ce démenti formel. En attendant qu'ils paraissent, j'en appelle sans crainte aux souvenirs des contemporains qui ont survécu à mon père. Ce fut pour demeurer mari, père et citoyen français qu'il refusa plusieurs couronnes, car les hommes de sa trempe ne se font pas un jeu immoral de la famille, des opinions et des serments.

On démêle encore avec facilité, dans le cinquième volume estampillé de votre nom, le désir secret, mais timide, de punir une digne veuve qui a osé, sans être éblouie de votre réputation, réclamer le concours de la justice publique contre des assertions mensongères qui, selon le bruit universel, seraient votre part réelle dans cet ouvrage, si au-dessous de ce que l'on attendait; elles ont pris leur source, tout nous le prouve, dans cet haine sourde que portent aux grandes vertus, au véritable amour de la patrie, au respect de l'humilité du foyer domestique, au dédain de l'argent, les passions contraires.

J'ajouterais, sans crainte d'être démenti par tous les gens de bien qui font leur cause de la nôtre, que celui-là pêche par le cœur, non moins que par l'esprit, qui outrage avec toute la force de sa position momentanée la veuve d'un véritable grand citoyen, noble veuve religieusement attachée à la mémoire du vieux républicain mort sur la terre étrangère quelques mois avant l'apothéose décernée à l'empereur. Qu'elle se console par la certitude de trouver de la sympathie dans toutes les âmes généreuses.

D'une autre part, monsieur, c'est manquer de loyauté, de générosité, de délicatesse, que de poursuivre, avec un acharnement dont l'arrière-pensée n'est que trop visible, une famille proscrite sans autre cause que celle d'appartenir au grand homme à qui la France et le monde rendent maintenant la justice qu'on lui doit, tandis que des pygmées, ne pouvant rien contre sa mémoire, et qui se rendent si comiques en cherchant à se faire sa caricature, se dédramatisent de leur haine jalouse, mesquine, absurde, en frappant sur la famille dont mon infortuné père (sans vouloir offenser mes autres parents) sera toujours la plus grande illustration après l'empereur.

J'achève cette lettre, monsieur, en vous demandant pour l'avenir, sinon de l'équité, du moins ces égards qui ne poussent pas les querelles à l'extrême, fussent-elles historiques.

Je vous salue.
PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE.
Mon adresse : A Wellin, province de Luxembourg (Belgique).

On lit dans l'Indépendant de Montpellier :

Avant-hier, trente-sept Italiens, de ceux qui, après avoir pris part à la tentative malheureuse de Rimini, ont gagné la France, confiants dans son renom d'hospitalité, sont arrivés à Montpellier, traînés par la gendarmerie, et ont été entassés dans les prisons du Palais, d'où ils sont repartis hier matin pour Rodez, où on les confine. La plupart étaient des jeunes gens de traits distingués, qui marchaient fiers des persécutions qu'ils endurent, parce qu'ils savent que la cause juste à laquelle ils se sont voués honore ses martyrs. Nous devons dire, à l'éloge de notre population, que partout ce triste cortège était accueilli par des marques incontestables de compassion. Nous avons entendu bien des personnes, indifférentes d'ordinaire aux faits politiques, exprimer leur indignation.

Mais, disait-on, qu'ont fait ces jeunes gens pour être mis en prison et livrés aux gendarmes comme des criminels? Ont-ils commis quelques méfaits en France? Ont-ils troublé l'ordre, violé nos lois depuis qu'ils ont touché notre territoire? Il est donc vrai que nos soldats sont condamnés à être les sbires de tous les gouvernements qui ont des malheureux à tourmenter?

Oui, cela est bien vrai, et il est honteux de le dire, nous sommes le seul pays constitutionnel en Europe où une pareille violation d'un devoir sacré soit ainsi pratiquée avec cynisme. En Angleterre, en Belgique, en Espagne même, jamais des réfugiés n'ont trouvé la prison en débarquant, et la république suisse, quand on a voulu la contraindre à violer les lois de l'hospitalité en expulsant Louis Bonaparte, répondit en se préparant à la guerre.

En France seulement il se trouve un ministère habitué à toutes les honteuses actions, qui consent à servir d'instrument aux inquisiteurs du saint-siège.

Il est impossible que le pays ne proteste pas un jour contre une renouciation aussi audacieuse de la révolution de 1830.

Hier, il est arrivé cinquante autres réfugiés. Nous sommes heureux de dire que le préfet du Gard les a traités avec humanité.

Chronique.

Pourquoi l'autorité n'est-elle pas plus soigneuse de faire observer les règlements de police? La rue de la Barre, l'une des plus

fréquentées de Lyon, et dont la voie charretière est déjà si étroite, est à tous moments traversée par des diligences arrivant au grand galop du pont de la Guillotière. A certaines heures de la soirée, de nombreuses voitures stationnent dans cette rue et interceptent tellement le passage que force est alors au piéton de s'acculer contre les maisons ou d'entrer même dans les magasins, au risque d'être écrasé.

Cette réclamation nous est adressée par un grand nombre d'habitants de la rue de la Barre.

Mardi dernier, vers deux heures, une lourde charrette, attelée de douze chevaux, cherchait avec peine à franchir le pont Tisitt pour arriver sur le quai de l'Archevêché. Les passants s'arrêtaient en foule, et chacun de se demander ce que pouvait être cet énorme bloc de pierre que l'on voitrait ainsi avec tant de précautions.

Cette charrette contenait la pierre ébauchée qui doit servir à la statue de Jean Cleberger le bon Allemand, autrement dit l'Homme de la Roche. Elle a été déposée au pied du rocher de Pierre-Scize, et elle remplacera prochainement la statue en plâtre qui domine maintenant ce rocher.

Mardi dernier, un manœuvre âgé de douze ans est tombé du second étage de la nouvelle maison en construction sur l'emplacement de l'ancienne boucherie des Terreaux. Il s'est tué sur le coup. Son père, présent à cet affreux événement, s'est livré à un désespoir qui a vivement ému tous les spectateurs de cette triste scène.

Voici un nouvel argument contre la suppression des tours des hospices de charité. Hier, on a trouvé exposé dans la rue des Remparts d'Anay un enfant nouveau-né.

M. le commissaire de police du quartier en a été averti et a fait porter cette malheureuse créature à l'hospice de la Charité, où elle a été, nous assure-t-on, refusée.

Le nouvel arsenal militaire, construit dans la presqu'île Perrière, chaussée Rambaud, étant terminé, et ayant déjà reçu le matériel de l'artillerie, on a commencé à démolir les bâtiments de l'ancien canal de Sainte-Claire, qui a été long-temps affecté à cette destination. On sait qu'aux termes du traité passé entre le ministère de la guerre et la ville de Lyon, celle-ci reste propriétaire de ce dernier emplacement, à elle cédé en échange de la masse où le génie a élevé les constructions nouvelles.

Le Diorama de la galerie de l'Argue offre aujourd'hui l'attrait d'un spectacle intéressant et complet dans son genre.

Au nombre des belles toiles dues au talent de M. Philastre s'est joint tout récemment un fort joli tableau peint par M. H. Bernier, peintre-décorateur de Lyon. Ce tableau a valu à l'artiste un plein succès. Tout le monde voudra visiter Paris ancien et Paris moderne, réunis au moyen de ce seul tableau.

On nous adresse de Thonon (Savoie) de nouveaux détails sur les incendies qui désolent cette ville :

Hier, le feu a encore pris à deux endroits : à un amas de paille à la porte de la ville, et, un quart d'heure après, à un cabaret situé dans le quartier le plus populeux. Toute la paille a brûlé ; le dernier du cabaret a été détruit.

La terreur augmente de plus en plus. Chacun monte la garde devant sa maison ; on s'y barricade. Cette nuit, la ville était illuminée ; sur toutes les fenêtres il y avait une lanterne, afin que les voisins fussent facilement reconnus s'ils se mélaient à la foule qui circulait comme en plein jour. Il y a des sentinelles sur tous les points de la ville.

Hier au soir, les arrestations s'élevaient au nombre de trente-trois ; je ne sais s'il y en a eu de nouvelles cette nuit. Toutes les prisons sont pleines.

Le Courrier de Saint-Etienne parle avec beaucoup d'éloges d'un soldat boulangier que le chef d'orchestre du théâtre de Saint-Etienne vient de révéler au public. Il possède non seulement l'ut de poitrine de Duprez, mais encore un ut dièze ; il a chanté dans le fameux duo *Amour sacré de la patrie*, au milieu de l'admiration générale.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, d'après un journal de Saint-Etienne, que le chemin de fer s'était associé avec le canal de Givors pour le transport de la houille que ces deux voies de communication se disputent.

Des renseignements certains nous permettent de rectifier aujourd'hui cette nouvelle. Ce n'est pas entre le chemin de fer et le canal qu'a eu lieu l'association, mais entre le canal et la société des mines réunies.

Cette association a eu justement lieu d'ailleurs dans le but de lutter contre les exigences de la voie ferrée et de contrebalancer son monopole.

C'est à la malle partie samedi de Strasbourg pour Lyon qu'est arrivé l'accident que nous avons relaté hier. L'événement a eu lieu à deux heures et demie du soir, à deux kilomètres de Colmar, par suite de la négligence du gardien qui avait ouvert la barrière de Strasbourg et avait oublié d'ouvrir l'autre.

Nous avons la satisfaction d'annoncer que le courrier que l'on croyait mort et un voyageur que l'on disait blessé n'ont reçu que quelques contusions sans gravité.

Nouvelles diverses.

On lit dans la Revue de la Marne :

Lundi 20 octobre, entre six et sept heures du soir, une scène déplorable et regrettable s'est passée à Sainte-Ménéhould. Voici les noms : M. Rouyer, ancien avoué à Sainte-Ménéhould, rencontra, dans la Grande-Rue, près du Collège, M. le sous-préfet Disaut, avec lequel il avait eu antérieurement des pourparlers. Après quelques paroles échangées entre eux, une lutte furieuse s'engagea, lutte indicative de la position sociale de ces deux messieurs. En se défendant à main armée, M. Disaut, qui mordait M. Rouyer, eut une dent arrachée ; ce dernier eut une partie du doigt coupée. La gendarmerie, de laquelle se passait cette bataille acharnée, vint enfin y mettre un terme en séparant les deux champions, et ce ne fut pas sans beaucoup de peine. Immédiatement ou peu de temps après cette séparation, M. Rouyer fut conduit en prison ; quoiqu'il ait offert un cautionnement, quoique le tribunal ait délibéré et ordonné sa mise en liberté sous caution, M. Rouyer est encore aujourd'hui sous les verrous administratifs.

Un journal de Paris cite la même scène déplorable et l'attribue à une circonstance fort grave : l'un des deux adversaires aurait été l'autre en conversation particulière avec sa femme. L'affaire se complique d'une demande en séparation formée contre celle-ci.

On lit dans l'Indépendant de Montpellier :

Le convoi parti de Montpellier le 22 octobre, à dix heures et demie, avait à peine dépassé le pont des Prés d'Arines, lorsqu'il a été obligé de s'arrêter à cause du mauvais état de la locomotive qui perdait l'eau. On a envoyé prendre des ouvriers qui, après une perte de temps, on fini par raccommoder tant bien que mal la machine détraquée, et les voyageurs ont été péniblement conduits jusqu'à la Castelle. Là, fort heureusement, on a rencontré une locomotive qui venait de Mireval, ceux qui la montaient,

alarmés par le retard du convoi des voyageurs, avaient pris le parti de venir savoir ce qui était arrivé. On a donc profité de cette rencontre, en remplaçant la locomotive impotente par la nouvelle venue, et l'on a pu alors aller à Cette, où l'on est arrivé à midi et demi.

Est-ce ainsi, nous le demandons, que doit être fait un service de monopole ? Ne serait-il pas temps que l'on en finit avec ces négligences impardonnables qui n'ont pas seulement pour résultat de nuire aux affaires des voyageurs, mais qui compromettent souvent la vie de nombreuses personnes, et qui font naître sans cesse de poignantes inquiétudes ?

Que le gouvernement, qui a fait la faute énorme de concéder les chemins de fer aux compagnies, remplisse du moins le devoir qu'il s'est imposé ; qu'il surveille la manière dont ces compagnies tiennent leurs engagements, et qu'il en finisse avec sa déplorable descendance.

L'amour de la propriété, poussé jusqu'au fanatisme, vient de produire, dit le Journal de l'Aveyron, un drame terrible dans nos montagnes.

Le nommé Cestrières, de la commune de la Vyssiérie, avait été exproprié de sa maison, et il avait dû la quitter pour la livrer à un nouveau propriétaire. Depuis, il était en proie à une sombre mélancolie. Enfin, le 19 octobre, c'était un dimanche, pendant que les habitants du village étaient à l'église, Cestrières, portant d'une main une torche allumée et de l'autre un fusil, mit le feu à son ancienne maison et tenta d'incendier le village. On accourut ; il se réfugia dans une maison où il se barricada, menaçant de tuer celui qui approcherait pour le prendre. La gendarmerie de Laguiole fut avertie et se rendit sur les lieux. Pour s'emparer de l'incendiaire sans coup férir, on enfonça tout à la fois une porte et une muraille, et Cestrières, voyant qu'il allait être pris, se fit sauter la cervelle. La maison à laquelle il avait mis le feu a été totalement consumée.

On rapporte un trait de cet homme. Pendant qu'il résistait, un vieillard s'était approché de l'endroit où il était et l'avait engagé à se rendre, afin, ajoutait ce vieillard, que le curé pût dire des messes pour le repos de son âme. Cestrières lui jeta, avant d'exécuter son projet, 41 fr. qu'il avait sur lui.

L'homme au petit manteau bleu paraît avoir trouvé un rival ou plutôt un émule, avec cette différence toutefois que ce nouvel apôtre de l'humanité s'efforce de garder le plus strict incognito, et qu'il affecte le ton, les allures et le langage d'un homme du peuple.

Il y a huit jours environ, dit la Presse, un homme vêtu d'une blouse entre, à deux heures moins quelques minutes, chez un de ces traiteurs du faubourg Saint-Antoine où des centaines d'ouvriers viennent à heure fixe prendre ce qu'ils appellent leur ordinaire. On lui sert une soupe qu'il avale en affamé, un morceau de bœuf qu'il dévore, et un verre de vin qu'il vide d'un seul trait. Cela fait, il s'approche du comptoir, et demande à l'hôtesse ce qu'il lui doit. « Un ordinaire de sept sous, répond celle-ci, plus trois sous de vin et deux sous de pain, puisque vous n'avez pas apporté votre miche ; en tout douze sous. — Bien. Et maintenant à combien d'ouvriers donnez-vous à dîner ? — Dame ! vous voyez ; il y a seize tables ; dans cinq minutes elles seront toutes garnies. A quatre places par table, ça fait soixante-quatre. — A douze sous, reprend l'inconnu, cela fait 38 fr. 40 c. ; en y ajoutant ma consommation, c'est un total de 39 fr. En voici 40 ; vous direz à tous ces braves gens que leur dîner est payé pour aujourd'hui. » A ces mots, il jette huit pièces de 5 fr. sur le comptoir et disparaît.

Le lendemain, au point du jour, un homme entra dans une des nombreuses chambrées d'ouvriers de la rue de l'Hôtel de-Ville, habitée d'ordinaire par des menuisiers. « Eh ! coterie, s'écria-t-il, qui est-ce d'entre vous qui n'a pas d'ouvrage ? » Dix voix répondirent en même temps à cet appel. « Eh bien ! haut de jambes ! Je vais vous faire embaucher pour l'hiver entier ; mais dépêchez-vous, car je suis pressé. » Croyant avoir affaire à un camarade, les dix hommes suivent ce personnage qui les conduit chez un entrepreneur de menuiserie, rue du Cherche-Midi. « Voici dix braves garçons, dit-il en s'adressant à l'entrepreneur, auxquels je vous prie de donner de l'ouvrage. — Mais je n'ai pas besoin d'ouvriers, répond celui-ci ; à peine ai-je des travaux pour mon monde. — Bon ! bon ! embauchez toujours, et l'ouvrage ne vous manquera pas. D'abord, vous allez me confectionner cinquante tables d'école en cœur de chêne, de cinq mètres de long sur un mètre cinquante centimètres de large, et cent bancs de même étoffe et de même longueur ; et puis nous verrons ensuite. — Mais, monsieur... — Vous ne me connaissez pas, je le sais bien ; aussi voici des arrhes. » Et, tirant de son portefeuille crasseux un billet de 1,000 fr., il le remit à l'entrepreneur et s'esquiva.

Avant-hier, le même homme mettait en réquisition toutes les cardeuses de matelas, et, après les avoir divisées par escouades en leur payant le prix de leur journée, il les envoyait dans les maisons garnies des environs de la place de Grève, avec ordre d'en recarder gratis tous les matelas. Ces jours derniers la même opération s'est renouvelée.

Nous n'en avons pas encore fini, à ce qu'il paraît, avec les astrologues qui ont prédit la venue de Napoléon. M. Camille Du-teil, directeur de l'Aquitaine, se promenant dernièrement sous le péristyle du grand théâtre de Bordeaux, trouva sous sa main, chez un étalagiste, un vieux livre poudreux, jaune, grasseux, imprimé à Paris en 1615. Ce livre est un ouvrage astrologique qui traite des « Mouvements de la France selon les mouvements des absides de Jupiter, depuis le commencement du monde jusqu'à la consommation des siècles. » Jusque-là, rien que de fort ordinaire ; mais ce qu'il y a de particulier, c'est que ce bouquin aurait annoncé un siècle et demi d'avance l'apparition de Napoléon. Nous citons ce fragment de prophétie, publié dans le numéro de l'Aquitaine qui vient de paraître :

« L'abside de Mercure est encore dans le Scorpion, signe martial et litigieux, duquel il sortira en l'an mil six cent quinze, séquent année, et dès lors la monstrueuse chicanerie peu à peu commencera à s'alentir jusqu'au temps de la gloire de l'Empire François, par laquelle elle sera quasiment abrogée. Cette monarchie (la France) sera donc encore sous ces loix et ordres établie et gouvernée par cent septante et cinq ans (ce qui nous reporte à l'année 1790), auquel temps l'abside de Mercure, que Jupiter gouverne avec le sien, se joindra au rutilant, ardent et enflammé Antarès, étoile des plus puissantes du ciel. Alors un valeureux Italien, roi des François, se formant des immortels trophées, des couronnes et sceptres des Empires et Royautés servies et vaincues, recevra des titres de gloire et de majesté non encore exprimés, et la subtilité mercuriale convertie, s'étant toute transformée en joviale et martiale, ornara la main française d'un cymètre bien acéré. »

Est-ce que les prédictions s'arrêtent là, et, après nous avoir fait connaître ce que le livre dit du passé, ne pourrait-on pas nous apprendre ce qu'il annonce pour l'avenir ?

Voici l'extrait d'une lettre de Chandernagor publiée par le Journal du Havre :

Depuis la nuit du 18 août, nous sommes entourés d'eau. L'inondation va causer bien des ravages ; mais elle sera surtout fatale aux naturels. Pen-

dant toute la nuit nous avons entendu les cris de ces malheureux obligés de quitter leurs huttes sans pouvoir rien sauver de tout ce qui leur appartenait.

Plusieurs habitations des indigènes ont été emportées par le torrent, et ces pauvres gens vont rester en proie à la plus horrible misère. Tous nos jardins et même la rue de Paris ont été submergés ; nous avons vu prendre un poisson de deux pieds sous nos fenêtres. Heureusement les eaux commencent à baisser, et nous n'avons plus que quelques pouces d'eau devant nos maisons ; mais maintenant on craint bien que les eaux stagnantes n'engendrent de terribles maladies.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid et de Barcelonne sont du 23.

On remarque que le gouvernement, qui a fait exécuter avec tant de rigueur la loi sur les quintos dans la Catalogne, ne montre pas la même exigence pour les provinces basques et la Navarre ; les délais légaux expirent, et l'on n'y entend parler de rien à ce sujet. De plus, les députations locales n'ont pas encore pris de dispositions pour opérer la répartition des cotes contributives, conformément au nouveau système tributaire. C'est là un rétablissement indirect des fueros.

Il paraît que l'ancien chef politique de Saragosse, si célèbre pour son *bando* contre les cannes à pomme d'or, l'ami de Breton, don Foronda, va quitter Grenade, dont il est présentement chef politique, pour Madrid, où l'attend, dit l'Espagnol, un poste civil important.

M. Munoz est parti pour Tarancon, ville qui a donné naissance au débitant de tabac dont est issu M. le duc de Rianzarès.

Les trabucaires existent toujours. On avait annoncé qu'ils avaient enlevé aux portes de Barcelonne le fils de M. Fontanellas, riche négociant de cette ville ; le *Fomento* confirme le fait, et assure qu'ils demandent pour la rançon de ce jeune homme la bagatelle de 2 millions de réaux. Toutes les recherches faites par la police, avec les ménagements que comportent les dangers courus par le captif entre les mains de pareils bandits, ont été jusqu'ici infructueuses.

Le capitaine général Breton a publié, en date du 22, une proclamation aux Catalans, à propos des prochaines élections municipales. Cette intervention est fort inconvenante et devient une manœuvre électorale indigne, vu la position exceptionnelle des quatre provinces. Par une agréable plaisanterie de sa part, il s'adresse, dit-il, aux bons pères, aux excellents maris, aux fils bien morigénés et à tous ceux qui veulent la conciliation des partis!

TURQUIE.

Le paquebot du service direct l'Osiris, qui est parti d'Alexandrie le 20 octobre, est arrivé mardi à Marseille, après avoir touché à Malte le 25 du courant ; il a apporté des nouvelles de Constantinople à la date du 17 de ce mois.

CONSTANTINOPLE, 17 octobre.—Jeudi dernier 9 octobre, vers le soir, Abdullack-Effendi, hékim bachi (médecin en chef), a été destitué et remplacé par Ismail-Effendi, chirurgien en chef du palais.

On ne saurait trop applaudir à la destitution de cet homme d'une ignorance crasse et d'une corruption phénoménale, même en Turquie.

Ismail-Effendi paraît, au contraire, réellement à la hauteur des hautes fonctions auxquelles il vient d'être appelé. Depuis que la charge de médecin en chef a été créée, c'est le premier qui puisse légitimement revendiquer le titre de docteur. Pendant cinq ans il suivit les cours à l'Ecole de Médecine de Paris, et ses connaissances médicales témoignent de la portée de son intelligence.

Quelques jours avant le départ de Chékib-Effendi pour la Syrie, M. de Bourqueney avait expédié à Beyruth un des attachés de l'ambassade de France, M. le marquis de Contades, sur le paquebot à vapeur le Ramier. Bien que nous ne puissions pas l'affirmer, puisque toutes les instructions de M. de Contades étaient verbales, nous croyons pouvoir assurer que sa mission était toute de conciliation, et qu'elle avait pour but de bien disposer le consul de France à Beyruth, M. Poujade, en faveur du commissaire de la Porte, et de l'engager à faire toutes les concessions possibles sans nuire aux intérêts de la France ni aux réclamations qu'elle a à faire valoir en cette circonstance. Cependant à peine Chékib-Effendi avait-il mis le pied en Syrie que M. Poujade put s'apercevoir que le commissaire du gouvernement ottoman, loin de ramener la bonne harmonie, allait par des mesures imprudentes froisser nos intérêts et aggraver la situation. Par le retour du Ramier, M. de Bourqueney fut informé que Chékib-Effendi n'avait donné que des réponses évasives relativement à la punition du cheick druse, assassin du prêtre français le père Charles, et qu'il avait annoncé l'intention de faire évacuer dans un bref délai le Liban aux voyageurs et aux prêtres étrangers qui se trouvent dans les couvents catholiques. L'ambassadeur de France s'empressa de protester auprès de la Porte, déclarant qu'il la rendait responsable de tout acte de violence commis contre une seule personne et des pertes matérielles que pourrait causer l'application de cette mesure.

Le ton de cette note, la menace que faisait M. de Bourqueney de quitter Constantinople et de rompre ses relations dans le cas où l'on ne ferait pas droit aux réclamations qu'il adressait, exercèrent quelque influence sur le divan, et, à la suite de deux conférences que l'ambassadeur français eut avec le ministre des affaires étrangères, une réponse satisfaisante fut accordée par la Porte, et le paquebot-poste, retardé à cet effet de vingt-quatre heures, put la porter en France.

Mais aujourd'hui il ne s'agit plus de mesures projetées par Chékib-Effendi ; nous sommes entrés dans le domaine des faits accomplis. Celui que tout le monde désignait comme l'assassin du père Charles, et qui était détenu dans les prisons de Beyruth, a été jugé, acquitté et mis en liberté. On assure même qu'après son élargissement le commissaire de la Porte l'a pris avec lui et l'a conduit avec une espèce d'ostentation jusqu'à Der-el-Camar. Chékib a adressé aussi aux consuls de toutes les puissances une note dans laquelle il leur signifie que les étrangers et les prêtres qui se trouvent dans les couvents doivent évacuer la Syrie dans dix jours.

Quant aux indemnités réclamées par la France pour les deux couvents brûlés pendant la guerre civile, il a été impossible d'obtenir de Chékib-Effendi une réponse satisfaisante. Ces nouvelles, arrivées samedi dernier, constituent, à notre avis, une situation grave. Après le langage tenu par M. de Bourqueney la semaine dernière et les instructions qu'il avait reçues de son gouvernement, une transaction nous semble difficile. Bien que tous ces points touchent exclusivement la France, cependant elle se trouve dans cette question en présence du concert européen, et c'est précisément ce qui rend la position encore plus grave. On ne peut pas en effet rompre avec la Turquie sans se mettre en dissonance avec la Russie, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche, car il n'est pas probable qu'aucune de ces puissances veuille faire cause commune avec nous.

Lundi, M. de Bourqueney a eu une conférence avec les ambassadeurs des hautes cours, à Buyuk-Déré, au palais de l'internonce d'Autriche.

Mardi, le ministre des affaires étrangères a eu également une conférence avec les représentants d'Angleterre et de Russie. On ne sait rien encore de ce qui a été arrêté.

GRÈCE.

Les correspondances anglaises de Grèce, qui sont sous l'influence de M. Lyons, intrigant qui représente la Grande-Bretagne à Athènes, racontent toutes sortes d'atrocités commises par des soldats albanais qui soutiennent Coletti. Ainsi, un vieillard dans la campagne, refusant de leur indiquer son trésor caché, fut attaché à un arbre et livré au supplice du feu. Les souffrances l'ayant forcé à révéler la cachette, ils le défilèrent, puis, après avoir enlevé le trésor, ils recommencèrent à le brûler. Quatre bergers d'un autre village, sur les frontières de l'Attique et de Thèbes, ont été également brûlés vifs. On ajoute à ces horreurs que M. Coletti amnistie les scélérats qui s'en rendent coupables. Puis vient le mot qui est tout l'article : c'est la France qui est cause de tout cela. « Il est fâcheux, dit par exemple le *Morning-Post*, il est fâcheux de penser que M. Coletti a pour conseiller suprême M. Piscatory. Si M. Piscatory continue à défendre le ministre Coletti, nous serons forcés de le regarder à la fois comme l'ennemi de la Grèce et comme celui de la France, car sa conduite tendrait à nous faire considérer les Français comme un peuple de cannibales. »

BELGIQUE.

Le parti libéral vient d'obtenir un triomphe complet dans les élections communales de Bruxelles; le parti clérical n'a pu faire passer un seul de ses candidats. Ce résultat, obtenu dans un pays où les jésuites ont fait tant de ravages, dénote une salutaire réaction, qui donnera à penser peut-être aussi aux esprits réacteurs de France, dont les préoccupations tendent à nous ramener aux dévoties pratiques de la Restauration.

PORTUGAL.

On écrit de Lisbonne au *Standard* : Les finances du gouvernement sont plus embarrassées que jamais et retomber dans le désordre. Le journal *Revolução* ayant annoncé que le gouvernement avait reçu des avances considérables de la compagnie des tabacs et emprunté clandestinement de fortes sommes à la compagnie *Confiança*, le *Diario do Governo* nia le fait. Alors le *Revolução* publia une lettre officielle secrète du ministre des finances à la compagnie, qui

prouvait le fait. Le gouvernement n'a pu encore découvrir la personne qui a remis au journal *Revolução* une copie du document, bien que plusieurs employés aient été suspendus comme suspects. Depuis le 1^{er} juillet 1845, le gouvernement a reçu, outre 1,979 contos pour un trimestre de revenu, 1,200 contos par anticipation sur l'emprunt, et cependant l'armée seule a été payée; les services civils sont arriérés de plusieurs mois. On se demande ce que le ministre a fait de tant d'argent.

AVIS. M. ANIEL, de retour de Paris, a l'honneur de faire savoir qu'à dater du 1^{er} novembre, il ouvrira chez lui, et pour les messieurs seulement, son cours de danse, qui aura lieu tous les soirs de huit à dix heures. On y apprendra les quadrilles et valse à deux et à trois temps, la polka, les nouveaux quadrilles et valse de la mazurka réglés par Cellarius. M. Aniel continue de donner des leçons particulières, soit en ville, soit chez lui, rue de Sully, 1, aux Brotteaux.

Bulletin de la Bourse de Paris du 29 octobre 1845.

La situation du marché des chemins de fer a été absolument la même qu'à la bourse d'hier.

Trois pour cent.....	82 35	Obligations de Paris.....	1400 »
Quatre pour cent.....	108 50	CHEMINS DE FER.	
Quatre et demi pour cent.	» »	Saint-Germain.....	1070 »
Cinq pour cent.....	117 50	Versailles (rive droite)...	507 50
Emprunt de 1844.....	» »	— (rive gauche) ..	540 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge..	99 1/2	Paris à Orléans.....	1185 »
Cinq pour cent belge....	» »	Paris à Rouen.....	1000 »
Cinq pour cent napolitain.	» »	Rouen au Havre.....	795 »
Récépissés Rostschild... 101 »		Avignon à Marseille....	990 »
Cinq pour cent romain... 102 »		Strasbourg à Bâle.....	266 50
Cinq pour cent portugais..	» »	Orléans à Bordeaux....	627 50
Trois pour cent espagnol.	» »	Orléans à Vierzon.....	» »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.	» »	Amiens à Boulogne....	575 »
Banque de France.....	3345 »	Bordeaux à La Teste....	195 »
Comptoir Gannoner.....	» »	Montereau à Troyes....	501 25
Banque belge.....	735 »	Chemins du Nord.....	770 »
Caisse Lafitte.....	1160 »	prime.....	» »
		Fampoux à Hazebrouck..	» »

FOYER DU GRAND-THÉÂTRE.

HEURE CHANGÉE.

Les séances du général **TONY POUDE** au foyer du Grand-Théâtre ont lieu maintenant de midi et demi à deux heures. Les bureaux ouvrent une demi-heure à l'avance. Prix des places : premières, 2 f. ; secondes, 1 f. Les enfants au-dessous de dix ans ne paieront que demi place.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 31 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	»	»	992 50	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans..	»	»	4177 50	»	4185	4180
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen... 1006 25	»	»	»	»	4010	4011 25
prime.....	»	»	»	»	4020	»
Orléans à Vierzon.	»	»	726 25	»	728 75	»
prime.....	»	»	»	»	635	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montereau à Troyes	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemins du Nord.	»	»	770	763 75	770	766 25
prime.....	»	»	»	»	775	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, n. 12.

Mardi quatre novembre 1845, à onze heures du matin, sur la place du Marché, près la chapelle Saint-Clair, en la commune de Caluire, il sera procédé à la vente forcée d'effets mobiliers saisis, consistant en barques de teinturier en cuivre, perche, chevilles, cornets en tôle, boiseries, un char à deux roues et un cheval, le tout saisi, ainsi que tous les agencements et ustensiles composant un fonds de teinturier. (4465)

Etude de M^e Rostain, notaire à Lyon, place des Terreaux, 1.

A VENDRE.
SUR LICITATION VOLONTAIRE,
PROPRIÉTÉ
Située à la Croix-Rousse,
FAUBOURG DE LYON, GRANDE-RUE.

Cet immeuble, placé entre deux cours communes, est principalement desservi par l'allée de la maison n. 64, sur la Grande-Rue. Il consiste : 1^o En une petite maison ayant rez-de-chaussée, deux étages et greniers au-dessus ; 2^o En un jardin clos, de la contenance superficielle de neuf ares environ et à l'est du bâtiment. On arrive à ce jardin par un large passage établi sous la maison qui porte le numéro 11 sur la rue Pailleron.

Le prix des loyers, distraction faite du jardin, peut s'élever à plus de 600 fr.

L'adjudication de cette propriété aura lieu aux enchères et à la bougie éteinte, en l'étude et par le ministère de M^e Rostain, notaire à Lyon, place des Terreaux, 1, le mercredi 5 novembre 1845, à l'heure de onze du matin.

S'adresser, pour avoir d'autres renseignements ou prendre connaissance du cahier des charges, en l'étude dudit notaire, et pour voir les objets à vendre, à M. J. Edouard, à la Croix-Rousse, rue Pailleron, 4. (9720)

A CÉDER.
CRÉANCE DE 5,000 F.
Sur Thizy (Rhône.)

Cette créance a sa source dans une liquidation dont l'associé qui l'a achevée n'a produit aucun compte à personne.

En faisant des poursuites judiciaires et obtenant un rendement de compte strict, basé sur la comptabilité qui est en la possession de l'associé liquidateur, il doit avoir à se dessaisir aussi d'une autre assez forte somme, indépendamment de ladite créance de 5,000 f. et des intérêts qui y sont dus depuis longues années.

Pour traiter de cette affaire, on peut s'adresser à M. Plasse aîné, maire de Saint-Vincent-de-Rhins, qui a entre mains un mandat explicatif de 5,000 f., qu'il est autorisé, d'après des fonds prêtés, à présenter ou faire présenter par qui bon lui semblera et aussi souvent qu'il le voudra au liquidateur. Celui-ci dit qu'il ne doit rien. Un homme de paille et débiteur de mauvaise foi aura toujours assez de courage pour faire cette réponse. Mais que le comptable ait donc la force d'âme de s'opposer, par voie de justice, à l'existence comme à la présentation du susdit mandat; qu'il ait donc enfin ce courage... Certaine chose le lui commande même, et il ne peut, devant un tribunal, qu'entendre louer sa probité... s'il y a lieu dans cette affaire.

Le capital et les intérêts qui devraient sortir enfin des mains du comptable, le tout étant strictement réglé, s'élèveraient à présent plutôt au-dessus qu'au-dessous de 14,000 f. Ainsi, il est temps et peut-être assez juste d'en venir faire un petit récit en présence de juges.

Du reste, si le liquidateur, comme il le dit, ne doit rien, le cédant de la créance sera bien vite payé. C. (6807)

Les Rhumes, Catarrhes, Toux nerveuses, l'Oppression et les Irritations sont promptement guéris par les **TABLETTES LAROCHE**, d'un goût et d'une saveur agréables. Ce pectoral se vend par boîtes de 70 c. et de 1 fr. 25 c. dans les pharmacies, à LYON, Larocque, rue Saint-Polycarpe, Vernet, Lardet, et à la pharmacie des Célestins; à VAISE, Simon; à la CROIX-ROUSSE, Durand; à VILLEFRANCHE, Ayot; à TARARE, Michel; à CIVORS, Lime; à SAINT-ETIENNE, Rigolot; à ROANNE, Roubeaud; à RIVE-DE-GIER, Rigaud; à GRENOBLE, Jacquin et Chauveau; à VOIRON, Brun-Buisson; à VIENNE, Mermel; à MACON, Voituret; à CHALON, Paquin; à TOURNAI, Lafay; à BOURG, Tiersot; à VALENCE, Henry; à ANNONAY, Germain; à MONTERISON, Lacroix, et dans les pharmacies de chaque ville. (8912)

MALADIES SECRÈTES.
Traitement Végétal.
Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes *gratuits* si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timbalte-lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (8915)

Pour cause de départ.
A VENDRE L'AMBIABLE
D'UN
SUPERBE MOBILIER.

Ce mobilier consiste principalement en : 1^o lit de un mètre soixante-sept centimètres de large, à deux faces, à roulettes anglaises, avec sommier; 2^o table de nuit, dessus de marbre blanc; 3^o meuble à glace, à tiroirs dans l'intérieur; 4^o toilette, commode; 5^o bureau-ministre; 6^o travailleuse à glace; 7^o piano Pleyel, à six octaves et demie; 8^o meuble de salon en damas vert, composé d'un divan à trois coussins, deux fauteuils, quatre chaises et deux tabourets, une garniture de croisée à lambrequins aussi en damas vert et sa galerie très riche, le tout en acajou moiré; 9^o deux belles glaces, cadres Renaissance et d'une seule pièce, un beau poêle à four avec ses tuyaux; 10 un marche-pied en bois dur et ciré; 11^o un pupitre de musicien, etc. Tous ces objets sont presque neufs et en très bon état. Plus 107 mètres de toile pour chemises.

S'adresser rue Buisson, 15, au 3^{me}, de huit heures du matin à midi. (4101)

A VENDRE. Une propriété d'exploitation de 22 hectares environ, sise en la commune de Saint-Andéol-le-Château, sur une route départementale. Les deux tiers environ sont en pré de bonne qualité et le surplus en terres. Deux bâtiments d'exploitation. Le tout d'un seul tenant divisé par des chemins publics, et à cinq minutes du village.

S'adresser à M^e Morand, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique; à M^e Michoud, notaire à Lyon, place des Carmes; Et à M^e Couet, notaire à Millery, dépositaire du plan. (4108)

A VENDRE
de gré à gré, en gros ou en détail,
UNE BELLE ET BONNE
PROPRIÉTÉ

Située au territoire de la Gallée, commune de Millery, dépendant de la succession de M. le baron Rambaud. Elle se compose de maisons de maître et de granger, pré, terre et vignes faisant le meilleur vin du pays.

Cette vente aura lieu le dimanche 16 novembre 1845 et jours suivants, par MM. Thonnérioux et Guinet, dans la maison de maître. S'adresser, avant le jour indiqué, aux domiciles de ces derniers, le premier rue Fromagerie, n. 3, à Lyon, et le second à Saint-Genis-Laval. On donnera toutes facilités et sûretés aux acquéreurs. (4109)

AVIS. Les porteurs de billets échus souscrits par M. Rogeat, marchand de bois, demeurant à la Guillotière, cours Bourbon, maison Mathieu, sont priés de s'adresser, pour le paiement, place des Carmes, n. 2, au 2^{me}, à Lyon. (5719)

AVIS. Il a été perdu hier, entre onze heures et midi, sur la place de la Mairie, en allant sur le cours de Broches, à la Guillotière, deux billets de banque de 250 fr. chaque. Ils étaient pliés dans un morceau de journal. On est prié de les rendre à M. Deperdon, fermier de M. Pons, au lieu de Grange-Blanche, à Monplaisir, route de Grenoble. Il y aura une forte récompense. (6809)

Compagnie d'Exploitation
DU CHEMIN DE FER
DE MONTPELLIER A NISMES.

Conformément à l'article 8 des statuts, le conseil d'administration a prescrit un appel de fonds de cinquante francs par action.

MM. les porteurs de titres sont invités à effectuer ce versement à la caisse centrale, à Nismes, du 25 au 30 novembre prochain, ou bien à Lyon, du 1^{er} au 5 décembre prochain, chez M. Théodore de Seynes, place Neuve-des-Carmes, n^o 7, ou chez MM. Robert et Meyrel, banquiers, rue Lafont, 22. (4107)

CABINET UNIVERSEL.
Siège principal à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

Ce Cabinet, établi dans des vues d'utilité réelle, a pour objet d'offrir au commerce et à l'industrie les moyens les plus sûrs de suivre les affaires et les intérêts auxquels il ne leur est pas possible de donner personnellement leurs soins.

Il se charge, en conséquence, pour toutes les Antilles, et particulièrement pour les colonies françaises de la Guadeloupe et de la Martinique, où il a des représentants, des recettes, recouvrements, liquidations, successions, prêts et placements hypothécaires, gestions de biens, ventes de meubles et d'immeubles, souscriptions aux assurances mutuelles sur la vie et assurances viagères, des poursuites à diriger dans les affaires litigieuses, contentieuses et administratives, et généralement de toutes les affaires relatives au commerce pour les colonies françaises et étrangères des Antilles. Sa correspondance avec les premières maisons des îles les plus importantes étant bien établie, il présentera de solides garanties à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Ecrire franco à MM. B. Mussard et C^e, directeurs du *Cabinet universel*, à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). (4105)

AU PALMIER.
Rue de l'Arbre-Sec, 31, Lyon.

Fabrique spéciale de sirops de QUET aîné. Prix très modérés. On trouve toujours dans cet établissement, le sirop pectoral de mou-de-veau et le sirop concentré de salsepareille avantageusement connus en France et à l'étranger. (8612)

COMPAGNIE D'EXPLOITATION
DU CHEMIN DE FER
De Montpellier à Nismes.

AVIS.
Quatre-vingt-dix-sept actions, désignées ci-après par leur numéro d'ordre, n'ayant pas répondu à l'appel prescrit par l'article 8 des statuts, malgré les avis publiés et la sommation spéciale dont elles ont été l'objet dans la *Gazette du Bas-Languedoc* et le *Courrier du Gard* des 21 et 22 août passé, le conseil d'administration, par délibération en date du 22 octobre 1845, a décidé que, faute par les porteurs de s'exécuter en capital, intérêts et frais, lesdits titres seront, conformément aux statuts, article 12, paragraphes 2 et 3, vendus publiquement dans les bureaux de la direction, à Nismes, avenue Feuchères, le 24 novembre prochain, à deux heures de relevée, par le ministère de M^es Nègre et Bordarier, notaires de la Compagnie. Nos 2703 à 2712, 10 actions; nos 3453 à 3462, 10 actions; nos 3603 à 3642, 40 actions; nos 3643 à 3667, 25 actions; nos 3693 à 3704, 12 actions. — Total : 97 actions. (4106)

AVIS. M^{me} FAREY, tailleurse des garçons limonadiers et cordonneuse avantageusement depuis quinze ans, a l'honneur de prévenir MM. les maîtres limonadiers et cafetiers qu'elle se charge maintenant de placer les garçons. Vu les injustices et l'égoïsme qui règnent dans différents bureaux de placement, elle a bien voulu se charger de ce soin, afin d'améliorer, autant qu'il lui sera possible, le sort des garçons limonadiers, qui se voient, pour ainsi dire, forcés de donner à des industriels la moitié, et quelquefois plus, de ce qu'ils gagnent. Elle ose espérer en même temps qu'elle satisfera MM. les maîtres cafetiers dans le choix des sujets qu'elle se propose de placer. S'adresser rue de l'Arbre-Sec, n. 26, au 3^e, à Lyon. (6810)

COURS DE LANGUE ANGLAISE.
G. ORFILL,
PROFESSEUR DE LONDRES.

Préviens les personnes qui voudraient apprendre à écrire et à parler la langue anglaise qu'il se sert d'une méthode simple et facile pour vaincre les difficultés de l'orthographe et de la prononciation en suivant son cours pendant trois mois.

PRIX DES COURS.
2 leçons par semaine, par mois. 10 f.
3 leçons — — — — — 15
4 leçons — — — — — 20
Rue Champier, 7, au 2^e, près l'église Saint-Bonaventure, à Lyon. (6805)

SIROP PHLENTÉMIQUE
contre
LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,
CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,
Maître en pharmacie et Docteur-Médecin
Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, les toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieures. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite. Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (*Affranchir.*) (9826)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,
Rue de la Poutillerie, 19.